

1b - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 4 SEPTEMBRE 2024.

Délibération 20241211 – 1b

Monsieur le Président, propose l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical "SGEV" du 4 Décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

- Approuve le procès-verbal de séance du 4 Septembre 2024.

Le secrétaire de séance

M. Raymond ABRIAL



Syndicat de Gestion des Eaux du Velay
Siège
Rue H. Malégué
Z.A. Taulhac
LE PUY-en-VELAY
43000

Pour extrait conforme

Le Président, Serge BOYER



Syndicat de Gestion des Eaux du Velay
Siège
Rue H. Malégué
Z.A. Taulhac
LE PUY-en-VELAY
43000

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le

Le Président du SGEV,



Syndicat de Gestion des Eaux du Velay
Siège
Rue H. Malégué
Z.A. Taulhac
LE PUY-en-VELAY
43000



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20241211-20241112_01B-DE
Reçu le 12/12/2024

COMITE SYNDICAL EXTRAORDINAIRE DU 11/12/2024

1b -APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 4 SEPTEMBRE 2024.

Délibération 20241211 – 1b

Le 11 décembre 2024, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à 10h sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice en séance extraordinaire.

Titulaires présents : Serge BOYER (Seneujols), Laure JOUDAN (le Monastier sur Gazeille), Raymond ABRIAL (St Pierre Eynac), Pierre GIBERT (Costaros), Bernard COUDERT (Varennes st Honorat),

Absents : Jean Louis BESQUEUT (Champclause), Christian BEAUTHEAC (Goudet), Xavier RIBES (Présailles), David LEYDIER (ST Martin de Fugères), Roger CHAMBON (Alleyrac), Stéphane LAURENCON (BOISSET), Ludovic GIRE (Cayres), Christian CHORLIET (Fay Sur Lignon), Jean Marc FARGIER (Freycenet Latour), Hervé ROMIEU (Freycenet Lacuche), Fabrice FLOURY (Lantriac), Laurence DESSALCES (Lantriac), Franck FARGIER (Laussonne), Cédric VEY (Montusclat), Laurent GENTES (Moudeyres), Patrick MARTEL (Ouides), André GAUTHIER (Queyrières), Michel LHERMET (RAURET), Alain ENJOLRAS (St Etienne du Vigan), Lionel BRUCHET (St Arcons de Barges), Denis BELIN (St Haon), Marie Lure MUGNIER (St Paul de Tartas), Serge FLECHET (Salettes), Serge MIDROIT (Sauvessanges), Nicolas GAY (Solignac ss Roche), Xavier DELPY (St André de Chalencon), Denise MAISONNEUVE (ST Pal en Chalencon), André FERRET (St Julien Chapeuil), Joël DESSALCES ((St Julien Chapeuil), Christian COLLANGE (Tiranges), Bruno PAULET (Valprivas), Christian CHORLIET (syndicat Fay/Les Vastres), Serge ROCHER (syndicat Sources du Bouchet), Gilbert RUEL (CC Haut Lignon), Michel PABIOU (CC du Haut Lignon), Jean Philippe MONTAGNON (CC Marches du Velay Rochebaron), Christian COLLANGES (CC Marches du Velay Rochebaron), Xavier DELPY(CC Marches du Velay Rochebaron), Joel BRUN(CC Marches du Velay Rochebaron), Nicolas GAY (CC Marches du Velay Rochebaron), Denise MAISONNEUVE ((CC Marches du Velay Rochebaron)

Le quorum n'étant pas nécessaire en assemblée extraordinaire, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : TALON Cécile, BEAL Damien

PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU 4 SEPTEMBRE 2024 à 18h

Le 4 septembre 2024, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à **18H00** sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice en séance ordinaire.

Titulaires présents : Roger CHAMBON (Alleyrac), Ludovic GIRE (Cayres), Aymeric ROUDIL (Chadron), Pierre GIBERT (Costaros), Jean Marc FARGIER (Freycenet Latour), Christian BEAUTHEAC (Goudet), Fabrice FLOURY (Lantriac), Lucien ROUX (le Mazet st Voy), Laure JOURDAN (le Monastier sur Gazeille), Laurent GENTES (Moudeyres), Xavier RIBES (Présailles), Michel LHERMET (Rauret), Alain ENJOLRAS (St Etienne du Vigan), David LEYDIER (St Martin de Fugères), Raymond ABRIAL (St Pierre Eynac), Serge FLECHET (Salettes), Serge BOYER (Seneujols), André FERRET (St Julien Chapteuil), Bruno PAULET (Valprivas), Serge ROCHER (SIAEP source du Bouchet), Joël BRUN (CCMVR)

Suppléants présents : Nicole VERDUN (Freycenet Lacuche), Fernand CHAIZE (Laussonne)

Absents : Stéphane LAURENCON (Boisset), Jean Louis BESQUEUT (Champclause), Christian CHORLIET (Fay sur Lignon), Laurence DESSALCES (Lantriac), Cédric VEY (Montusclat), Patrick MARTEL (Ouides), André GAUTHIER (Queyrières), Lionel BRUCHET (St Arcons de Barges), Denis BELIN (St Haon), Marie Laure MUGNIER (St Paul de Tartas), Serge MIDROIT (Sauvessanges), Nicolas GAY (Salignac ss Roche), Denise MAISONNEUVE (St Pal en Chalencon), Christian COLLANGE (Tiranges), Bernard COUDERT (Varennnes st Honorat), Christian CHORLIET (SIAEP Fay les Vastres), Jean Philippe MONTAGNON (CCMVR)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. Assistaient également à la réunion : TALON Cécile et BEAL Damien

Mr le Président a pu dérouler l'ordre du jour :

Délibération 20240904-01a : installation du comité syndical : désignation d'un secrétaire de séance, Pierre Gibert, adoptée à l'unanimité

Délibération 20240904-01b : approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2024 : Monsieur le Président expose les remarques faites par la préfecture quant à la rédaction des procès-verbaux des réunions. Il soumet la nouvelle présentation qui retrace un rappel de l'objet de la délibération, et s'il y a lieu, les interventions des membres sur ces délibérations. Adoptée à l'unanimité

Délibération 20240904-02 : Délibération achat de terrain St Julien Chapteuil protection du réservoir de suc de l'herm. Le SGEV doit protéger ce réservoir qui fait office de grattoir pour les chevaux qui sont en package dans la parcelle contenant le réservoir. L'achat est partiel est porte sur une surface de 849 m² négocié par le SGEV au tarif de 0.50 le m². Adoptée à l'unanimité

Délibération 20240904-03 : délibération lancement enquête publiques pour les zonages assainissement de Lantriac et Laussonne : Le cabinet NALDEO a terminé le schéma d'assainissement ainsi que le zonage et sa notice explicative sur les deux communes. Il convient de soumettre à enquêtes publiques ces 2 zonages. Adoptée à l'unanimité



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20241211-20241112_01B-DE
Reçu le 11/12/2024

Délibération 20240904-04 : délibération marché de travaux de sécurisation en AEP de St Julien Chapteuil.

Cette délibération avait déjà été actée par le comité syndical mais elle a fait l'objet de remarques de la préfecture qui nécessite qu'on en reprenne la rédaction afin de corriger la possibilité donnée au Président de poursuivre le marché avec une limite de 5%, comme indiqué dans l'acte d'engagement. Tout dépassement supérieur nécessitera une délibération du Comité. Cette délibération est l'occasion pour les élus de la commune de se faire préciser l'objet des travaux. Des élus, qui ont eu vent du refus fait à un groupement suite à l'analyse des offres, demande des explications pour comprendre le choix qui a été fait. Le groupement retenu n'a jamais réalisé de réservoir à proprement parlé, cela n'était pas exigé dans le RDC. Un élu remarque que s'il ne commence jamais, il ne peut pas avoir d'expérience dans la construction d'un tel ouvrage. Monsieur le Président précise que les deux entreprises qui ont soumissionnées étaient similaires en notation sur les critères 1 et 2, c'est le prix qui a fait la différence. Il a reçu le mandataire du groupement qui a été évincé. Approuvée à l'unanimité

Délibération 20240904-05 : délibération travaux AEP sécurisation des conduites desservant Montchanis, la Chapuze et Rocherols avec reprise d'un réservoir, commune de St Julien Chapteuil : Cette délibération, comme la précédente a fait l'objet d'une remarque de la préfecture et il convient de régulariser la rédaction en autorisant le président à signer un dépassement à hauteur maximal de 5%, comme mentionné dans l'acte d'engagement. Monsieur Ferret précise qu'il faudra se coordonner avec la mairie qui a des projets d'enfouissements des réseaux secs dans le secteur. Adoptée à l'unanimité

Délibération 20240904-06 : délibération désignation d'un coordonnateur SPS pour les chantiers AEP du SGEV : Les deux gros chantiers qui vont intervenir sur la commune de St Julienne Chapteuil vont mettre en œuvre une pluralité d'entreprise conjointement pour la réalisation des travaux. Monsieur le Président informe le Comité de l'obligation de souscrire un coordonnateur SPS à partir du moment où au minimum deux entreprises interviennent sur un chantier. Adoptée à l'unanimité

Délibération 20240904-07 : délibération transfert de la compétence assainissement collectif de la commune des Vastres au SGEV à compter du 01/01/2025. Monsieur le Président précise que le SGEV, par arrêté préfectoral aura la compétence AEP à partir du 1^{er} janvier 2025 sur la commune. Les Vastres a sollicité le transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2025. A la vue de l'étude d'impact, le Président propose au Comité d'approuver ce transfert de compétence. Adoptée à l'unanimité

Délibération 20240904-08 : délibération adoption du principe de progressivité des tarifs de l'eau : Monsieur le Président explique que cette délibération engage le SGEV dans une démarche qui est mise en œuvre par les services de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui subordonne le versement des subventions sur les projets du syndicat à l'acceptation de ce principe de progressivité du tarif de l'eau. Le SGEV va y travailler dans l'automne avec les élus qui se sont proposés pour la commission du prix de l'eau. Adoptée à l'unanimité

Informations diverses :

Fixation de la date de réunion pour la commission sur le prix de l'eau le mercredi 16 octobre à 10h.

La carte de compétence annexées aux statuts doit être remise à jour, elle sera transmise aux services de la préfecture pour compléter les statuts actuels.

La question de la représentativité va se poser à partir de 2026, une discussion sur la représentativité est engagée par les membres du Comité, qui souhaitent être le plus possible représentés au Comité Syndical. Monsieur le Président expose que ce point sera rediscuté dans l'année 2025 et rappelle que les élus veulent bien être nommés mais qu'il est compliqué de les faire se déplacer pour assister aux réunions et avoir un quorum.

Monsieur le Président présente le projet de délibération du CIA qui sera soumis au CT du CdG43 pour avis avant délibération. Le critère de la maladie utilisé pour sanctionner le montant du CIA attribué aux agents doit être supprimé.

Fin de la réunion à 19h30.